

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

6 novembre 2002

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 6 novembre 2002. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Gaétan Thivierge, Gaston Lavoie (arrivé à 19h20), Raynald Godin, Daniel Cauchon et Dominique St-Pierre sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault. Est absent le conseiller Monsieur Mario Tremblay.

2002-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE D JOUR.

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

2002-11-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 2 octobre 2002, est adopté tel que rédigé.

2002-11-03 APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que les comptes suivants, présentés par la secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

C220392	Hydro-Québec	\$ 563.33
C220393	Tremblay Lyne	\$ 165.63
C220394	Ministre des Finances	\$34 863.00
C220395	Épicerie des Lacs	\$ 97.81
C220396	Garage St-Aimé-des-Lacs	\$ 68.96
C220397	Garage Paul Tremblay	\$ 57.52
C220398	Les Publications Le Peuple	\$ 187.49
C220399	Jos. Lapointe & Fils ltée.	\$ 76.05
C220400	Canadian Tire	\$ 61.89
C220401	Syndicat	\$ 60.58
C220402	Bell Canada	\$ 238.66
C220403	Revenu Canada	\$ 1 177.36
C220404	Revenu Québec	\$ 2 054.38
C220405	ANNULÉ	
C220406	Simon Thivierge & Fils inc.	\$ 1 605.46
C220407	Assurance vie Desjardins-Laurentienne	\$ 803.78
C220408	Henri Jean & Fils	\$ 28.48
C220409	UAP La Malbaie inc.	\$ 39.54
C220410	Équipement GMM	\$ 121.93
C220411	Tremblay Jocelyn	\$ 345.00
C220412	Agrivoix Coopérative agricole	\$ 22.27

C220413	Lavoie Martial	\$ 345.07
C220414	Fédération québécoise des municipalités	\$ 60.21
C220415	Restaurant la Rigane	\$ 15.32
C220416	Services Sanitaires Charlevoix inc.	\$ 2 841.06
C220417	Communications Charlevoix inc.	\$ 575.24
C220418	Garage Guy Gauthier	\$ 75.79
C220419	Bernard Lajoie enr.	\$ 80.52
C220420	La Capitale Gestion financière inc.	\$ 445.50
C220421	Ass. des personnes handicapées de Charlevoix	\$ 25.00
C220422	Caisse Desjardins des Hautes-Gorges	\$ 442.90
C220423	Les Editions juridiques FD	\$ 48.15
C220424	Alarmes et extincteurs Charlevoix	\$ 92.02
C220425	Bell Mobilité	\$ 72.41
C220426	Tremblay & Brisson, arpenteurs-géomètres	\$ 1 380.30
C220427	Fortin Marc-Antoine	\$ 106.25
C220428	Tremblay Denise	\$ 3.40
C220429	Gagné Reynold	\$ 3.49
C220430	Fortier Simon	\$ 6.45
C220431	Fortin Michel	\$ 140.66
C220432	Tremblay Édouard	\$ 180.00
C220433	Godin Jonathan	\$ 15.00
C220434	Beaudouin Équipement	\$ 235.23
C220435	R.I.D.E.S.C.E.	\$ 3 279.75
C220436	Bodycote Technitrol	\$ 403.74
C220437	Gaudreault Suzanne	\$ 50.45
C220438	Hydro-Québec	\$ 563.33
C220439	Imprimerie de Charlevoix	\$ 29.40
C220440	Radio MF Charlevoix inc.	\$ 372.63
C220441	Mantek	\$ 140.49
C220442	Groupe PMt Assurances inc.	\$ 159.00
C220443	Alarmes et Extincteurs Charlevoix	\$ 23.01
C220444	Ass. du Loisir Chasse et pêche du terr. libre PDMonts	\$ 30.00

2002-11-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 229.

RÈGLEMENT # 229

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale d'Enfouissement Sanitaire de Charlevoix-Est a dressé son budget pour l'exercice financier de 2003 qui a été transmis pour adoption aux municipalités faisant partie de la Régie;

ATTENDU QUE l'article 468.34 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 603 du Code Municipal disposent que les budgets de la Régie doivent être adoptés par règlement des corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Régie Intermunicipale d'Enfouissement Sanitaire de Charlevoix-Est pour l'exercice financier de 2003;

ATTENDU QU'avis de motion a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, le 2 octobre 2002 pour la présentation du présent règlement par le conseiller Monsieur Raynald Godin.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que :

QU'il est en conséquence ordonné et statué par règlement de ce Conseil portant le numéro 229 et ce Conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1 La municipalité de St-Aimé-des-Lacs adopte pour l'exercice financier de 2003 le budget de la Régie Intermunicipale d'Enfouissement Sanitaire de Charlevoix-Est.

ARTICLE 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Raynald Godin donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté concernant la tarification de l'aqueduc et de l'égout. Une copie de ce règlement fut remise séance tenante, à chacun des membres du Conseil présent et sera acheminée immédiatement après la séance à chacun des élus absents afin d'être dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

AVIS DE MOTION.

Le conseiller Madame Dominique St-Pierre donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté concernant la tarification du service de vidange. Une copie de ce règlement fut remise séance tenante, à chacun des membres du Conseil présent et sera acheminée immédiatement après la séance à chacun des élus absents afin d'être dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Daniel Cauchon donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté concernant l'implantation d'un transport pour les personnes handicapées. Une copie de ce règlement fut remise séance tenante, à chacun des membres du Conseil présent et sera acheminée immédiatement après la séance à chacun des élus absents afin d'être dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-11-05 RÉFECTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT QUE les résultats des expertises effectuées sur le réseau de distribution d'eau potable révèlent que celui-ci doit être remplacé à court terme;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec entreprendra prochainement la réfection de la voirie de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser par le ministère des Transports du Québec s'étendent sur la majorité de la longueur du réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette situation permet de procéder à la réfection du réseau d'aqueduc municipal pour une fraction du coût habituellement requis pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Cauchon, appuyé par Madame Dominique St-Pierre et résolu unanimement que :

La Municipalité de St-Aimé-des-Lacs procède à la réfection du réseau d'aqueduc municipal de la rue Principale et mandate Roche ltée. Groupe-conseil, pour préparer les plans et devis, effectuer la surveillance des travaux, présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Infrastructure Québec-Municipalités et obtenir du ministère de l'Environnement du Québec, le certificat d'autorisation nécessaire pour ce projet;

La municipalité de St-Aimé-des-Lacs s'engage à payer sa part des coûts admissibles et de coûts d'exploitation continus du projet.

2002-11-06 MANDAT À ME. LISE ROBITAILLE, NOTAIRE.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que les membres du Conseil, mandatent Me Lise Robitaille, notaire, pour établir le contrat relatif à l'acquisition du chemin Tremblay de M. Paul-Henri Tremblay et par la présente, Monsieur Daniel Boudreault, maire, et Madame Suzanne Gaudreault, secrétaire-trésorière, sont mandatés à signer pour et au nom de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à cette acquisition.

Attendu que la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à recevoir pour 2002.

Attendu que les membres du Conseil ont dûment complété et remis le formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires.

2002-11-07 MISE À PIED POUR MONSIEUR YVON GAUDREULT.

Sur proposition de Madame Dominique St-Pierre, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que les membres du Conseil procèdent à la mise à pied de Monsieur Yvon Gaudreault à partir du 30 novembre 2002 et ce, pour manque de travail.

CORRESPONDANCE.

Cabinet du premier ministre, gouvernement du Québec : accusé réception de la résolution concernant l'appui à la Ville de Notre-Dame-du-Lac.

Ministère des Affaires municipales : accusé réception de la demande de subvention au programme d'infrastructures Québec-Municipalités, statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales.

Commission de protection du territoire agricole : avis de changement dans le dossier de la Ferme Pilote inc..

Ministère de la Justice : concernant les restrictions à la conduite des bateaux Lac Nairne.

Bureau des audiences publiques : concernant le développement durable de la production porcine au Québec pour la consultation qui aura lieu à St-Hilarion.

Famille et Enfance Québec : soutien aux municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : la Commission sera à Sainte-Marie pour des séances thématiques, le BAPE

entrepris une médiation pour le projet de réaménagement de la Route 138.
Fédération québécoise des municipalités : programme de formation pour les pompiers à temps partiel.
Conseil social et communautaire de Charlevoix inc. : rappel de cotisation 2002-2003.
Ste-Chotilde de Beauce : résolution d'appui concernant les écoles primaires afin que les municipalité gèrent elles-mêmes leur école.
Mme Jacqueline St-Pierre et M. Denis Rossignol : demande pour asphaltier le chemin Pied-des-Monts.
Travaux communautaires : leurs objectifs.
Robert Hamelin & Associés : informations complémentaires.
Corporation du Parc régional du Mont Grand_Fonfs : vente de billets corporatifs.
M. Louis Guy Dansereau : pour l'entretien d'hiver du chemin Imbeault.
M. Mario Cayer : concernant la compagnie GM et nos Gouvernements.
Association canadienne de santé publique : semaine canadienne de sensibilisation du VIH/sida.
Demandes de don : Leucan, Opération Enfant Soleil, la Société de recherche sur le cancer inc., Maison Plaisir de Vivre pour Hommes en Difficulté du Grand Charlevoix, les Dames bénévoles les Marguerites.

2002-11-08 MANDAT À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LE PRESBYTÈRE.

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Raynald Godin. et résolu unanimement que les membres du conseil de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs mandatent la MRC de Charlevoix-Est pour effectuer une modification au règlement de zonage concernant le presbytère et ce, pour un montant de \$800.00 ainsi que pour la rédaction d'un règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.A.) pour le presbytère et la chapelle au coût de \$500.00.

2002-11-09 ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LE BOTTIN DU CLUB MOTO-NEIGE LES AVENTURIERS DE CHARLEVOIX INC.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, procèdent à l'achat d'une publicité dans le bottin du Club de moto-neige les Aventuriers de Charlevoix inc. et ce, pour un montant de \$60.00 plus taxes.

2002-11-10 DON POUR LES DAMES BÉNÉVOLES LES MARGUERITES INC..

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs fait un don d'un montant de \$25.00 aux Dames bénévoles les Marguerites Inc..

2002-11-11 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que la séance ordinaire est levée à 20h08.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE